



RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00458
Numéro SIREN : 481 328 961
Nom ou dénomination : 2 CV PASSION

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2015 sous le numéro de dépôt 2391

2391

2 CV PASSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 16 000€
Siège Social : 560 Boulevard De Lery
ZA Les Playes
83 140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON 481 328 961

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 MARS 2015**

L'an deux mil quinze,

Le 02 mars,

A neuf heures,

Les associés de « 2CV ET DERIVES PASSION », société à responsabilité limitée au capital de 16 000 Euros, divisé en 160 parts sociales de 100 euros, entièrement libéré, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à SIX FOURS LES PLAGES (83 140), 560 Boulevard de Lery – ZA Les Playes.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES:

Monsieur Stéphane SULTANA possédant 120 parts
Monsieur Jean-Paul SULTANA possédant 40 parts
TOTAL : 160 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.



L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SULTANA, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement en voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant Monsieur Jean Paul SULTANA, demeurant 14 rue Baudelaire, Villa Azur Bat. B22 à La Seyne sur Mer (83500), pour une durée indéterminée.

Monsieur Jean Paul SULTANA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée par les associés présents ou représentés représentant la totalité des parts sociales.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'original et de copies aux fins d'effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée par les associés présents ou représentés représentant la totalité des parts sociales.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur Stéphane SULTANA
Gérant Associé





Monsieur Jean Paul SULTANA
Associé



2 CV PASSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 16 000€
Siège Social : 560 Boulevard De Lery
ZA Les Playes
83 140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON 481 328 961

* * * * *

FEUILLE DE PRESENCE A L'AGO DU 02 MARS 2015

ASSOCIES	PARTS	VOIX	EMARGEMENT
Monsieur Stéphane SULTANA	120	120	
Monsieur Jean Paul SULTANA	40	40	
TOTAL : 2 ASSOCIES	160	160	

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la majorité des parts sociales ayant droit de vote auxquelles sont attachées la majorité des voix.

Monsieur Stéphane SULTANA
Gérant Associé

